



Comité Technique Académique Montpellier

18 octobre 2021

Déclaration préalable FSU

Madame la Rectrice,

Le contexte de tenue de ce Comité technique académique nous impose de vous faire valoir plusieurs demandes aux regards de la situation vécue par les personnels mais aussi vis-à-vis des engagements pris par le rectorat durant les derniers mois.

Pour la FSU, le dialogue social au niveau académique ne peut valoir que dans le respect des textes et des engagements pris par le Rectorat quant à la communication d'informations prévue par les textes.

Lors du Comité académique des langues régionales du 10 mai 2021, les échanges avaient permis d'envisager favorablement la tenue de groupes départementaux et de deux CALR à l'automne et au printemps de chaque année scolaire. **La FSU, attend que cette proposition se traduise dans la réalité des prochaines semaines, tant le bilan de rentrée semble inquiétant dans ce domaine.**

Les Lignes Directrices de Gestion académiques mobilités et promotions présentées en Comité technique académique le 29 janvier 2021 prévoient, entre autres, la communication des listes des personnels de l'académie et leur affectation arrêtée au 1^{er} octobre 2021 aux organisations syndicales représentatives. **Jusqu'à présent, la FSU reste toujours en attente de ces listes et en demande la communication la plus rapide possible.**

Le contexte de rentrée dans les lycées généraux et technologiques a été marqué par des conditions particulièrement difficiles sur lesquelles la FSU interviendra lors du prochain CTA consacré au bilan de la rentrée 2021. **Cependant, il est pour la FSU important d'insister dès maintenant sur les problèmes de remplacements** connus dans tous les degrés, et particulièrement pour les enseignements professionnels, à cette rentrée. A ce jour, la situation reste particulièrement difficile en EPS (147 heures non assurées), enseignement pour lequel le déficit était de 344 heures (soit 115 classes sans enseignement) au 2 septembre.

Comme nous avons pu l'exprimer lors du Comité académique de suivi de la réforme des lycées tenu le 28 septembre dernier, **la FSU porte une analyse particulièrement négative sur le Projet local d'évaluation qui doit être mis en forme et en œuvre dans les semaines prochaines dans chaque lycée général et technologique.** Pour la FSU, le PLE est un faire-valoir local qui sert au Ministre à faire passer localement ses dernières décisions de développement du contrôle continu pour le baccalauréat. Il est aussi un outil de plus de la casse engagée par ce ministère et ce Gouvernement en développant la contractualisation et l'autonomie des établissements, permettant ainsi la casse du diplôme national du baccalauréat et contraignant les personnels enseignants à des formes d'uniformisation locales contraignantes et contraires à la liberté pédagogique inscrite dans la loi. Le PLE pourrait, selon les établissements et les disciplines, aboutir à une mise sous contrôle continu... des enseignants.

L'ordre du jour de cette instance porte sur les revalorisations indemnitaires des personnels administratifs, médicaux et ITRF. **Pour la FSU, seul le dégel et une forte augmentation de la valeur du point d'indice pour toutes les catégories de personnels peuvent permettre de mettre fin à la situation catastrophique provoquée par les politiques budgétaires et salariales de la Fonction publique menée depuis trop**

longtemps. Le Grenelle des rémunérations n'a rien arrangé, conditionnant de maigres gains salariaux à une évolution des missions et du métier qui ne sont pas acceptables. La deuxième tranche de la prime d'attractivité, promue à l'occasion, laisse 42 % des personnels au bord de la route et reste bien loin de la revalorisation historique annoncée par le Ministre.

Parmi les personnels qui sont en grande difficulté dans ce domaine, les personnels AESH, pourtant essentiels à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, restent malgré la nouvelle grille de rémunérations dans une situation bien trop précaire. Malgré ce bougé la précarité de ces personnels ne sera pas résorbée (salaires insuffisants, temps incomplets, conditions d'exercice dégradées par la création des PIAL...). **C'est pour toutes ces raisons que ces personnels seront en grève demain pour la journée nationale d'actions et de revendications à l'appel de la FSU et d'autres organisations.**

La situation en termes de rémunération faite aux personnels contractuels à cette rentrée pose aussi de grandes difficultés. Dans l'attente de leur paye du mois de décembre, ils ne peuvent compter, ils ne peuvent compter que sur des acomptes sur salaire, et ce, seulement s'ils en ont fait la demande ! ... alors qu'ils remplissent entièrement les horaires et missions de leur contrat depuis le 1^{er} septembre. **La FSU demande que ces personnels soient rémunérés au regard de leur contrat et qu'une communication académique permette d'éviter dorénavant la situation chaotique dans laquelle ils sont placés depuis bientôt deux mois.**

Les questions indemnitaires concernent aussi tous nos collègues PLP affectés en SEGPA. La circulaire de la DGRH du 18 novembre 2020 ouvre l'éligibilité de ces collègues à la part variable de l'ISOE à partir du moment où le chef d'établissement les désigne comme professeur principal. **La FSU vous demande, Madame la Rectrice, de veiller à ce qu'aucun PLP concerné par cette prime ne soit oublié au bord du chemin.** Elle encourage également les collègues éligibles à réclamer cette indemnité de manière rétroactive sur les 4 dernières années.

Les points à l'ordre du jour de ce CTA ont fait l'objet en amont de discussions lors de groupes de travail académiques. Le CTA est consulté dans les conditions et limites précisées dans le décret n°2011-184 du 15 juillet 2011 (articles 34 à 37) sur les questions et projets de textes relatifs portant en particulier sur (point 5°) « *les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents.* ». **Dans ce cadre réglementaire, la FSU vous demande, Mme la Rectrice, de bien vouloir nous expliquer pourquoi le GT sur la revalorisation de l'indemnitaire des personnels ITRF ai pu se tenir sans que la FSU (ayant 5 élus sur 10 au CTA) n'y soit invitée ?**

Enfin, concernant les personnels médicaux, **la FSU considère que pour ces oublié.e.s du Ségur de la santé et du grenelle de l'éducation, une revalorisation indemnitaire, même si elle est la bienvenue reste une mesure inégalitaire pour l'ensemble des personnels infirmiers.** La revalorisation des IFSE de l'académie de Montpellier permet simplement de rattraper le retard pris depuis 2016 par rapport à une quinzaine d'académies. Ce régime indemnitaire renforce encore plus les inégalités de traitement des fonctionnaires au sein d'un même corps mais aussi au sein d'une même catégorie. Ainsi les IFSE des infirmières atteignent péniblement le montant des IFSE catégorie B alors que la profession a obtenu une catégorie A depuis déjà 10 ans. Même si la FSU souhaite souligner que le GT académique a permis une légère amélioration de la proposition initiale (+3 euros par mois pour les non logés et +8 euros par mois pour les logés), **sa demande d'un montant unique pour tout le groupe 2 à 4792 euros par an n'a pas été retenue. La FSU revendique des primes à la hauteur de la responsabilité et de l'expertise des infirmier.e.s de l'Éducation nationale dans ce contexte de crise sanitaire, des postes à la hauteur des manquements dans notre académie et une véritable reconnaissance de nos missions auprès des élèves.**